



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070120

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13255
N/REF : 6/07/2025 1H27 C:003520 I:09235
V/REF : Contrat N°013255 du 01/07/2024

SDC 'Résidence les Aubiers'
C/O REGIE MOLIERE
55, RUE MOLIERE
B.P.3005
69396 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. S.54
IMMEUBLE : RES. LES AUBIERS
33/35/37, GRANDE RUE
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEES N 33/35/37 - CONTACTER MR LASFARGUES (COPROPRIETAIRE) - TEL.
04 72160347

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. B DE MAIGRET

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
- CONTROLE ET ENTRETIEN DE 3 MOTEURS VMC

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{ICHTrev-TS1'} \quad \text{-----} \quad)$$
$$\text{ICHTrev-TS1}$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 360,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 03/2024	Valeur :	138,9
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur :	143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070120

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	370,44	370,44
TOTAL H.T.				370,44
T.V.A. a 10,00%				37,04
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>407,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.